

 Adresse
 Rue Reine Astrid 49/10

 B-4100 Boncelles

 Tél
 +32 471 58 07 08

 E-mail
 info@certigreen.be

 TVA
 BE 0650 647 987



P.V. N° RCE-BTD-03-11-25-36952-CP

**Date de visite :** 03/11/2025

1<sup>re</sup> visite

www.certigreen.be

# RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT (A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

# VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE (A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

	Habitation	Appartement
Objet	Adresse	Rue Arthur Pollet 7B,
		7 <u>170</u> Manage
	Proprietaire	
	Demandeur	
	Téléphone	
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique 8.2.2 - Date d'installation après sept '81
	Tension actuelle	2X230V
Installation	Code EAN	Non communiqué
	Protection générale	40 A
	Qté tableaux	2
	Qté circuits	11
	Câble compteur-tableau	VFVB 4 x10mm <sup>2</sup>
	Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 40A / 300 mA
	Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 40A / 30mA • 40A / 30mA



#### Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre Isolement général par rapport à la PDT Appareil utilisé

Non mesurable Non mesurable MES004 (METREL 61557)

Critères		Critères	
1 . Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Pas OK	7 . Appareillage fixe et à poste fixe	Pas OK
2 . Isolement général par rapport à la PDT	Pas OK	8 . Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	Pas OK
3 . Continuité de terre	Pas OK	9 . Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	Pas OK
4 . Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	Pas OK	17 . Documents, études techniques, analyses de risques.	OK
5 . Protection contre contacts directs	Pas OK	18 . Risques liés à un incendie.	OK
6 . Protection contre contacts indirects	Pas OK	19 . Installation de production d'énergie privée.	OK

Voir infractions détaillées en page suivante.



Adresse Tél E-mail Rue Reine Astrid 49/10 B-4100 Boncelles +32 471 58 07 08 info@certigreen.be BE 0650 647 987



### P.V. N° RCE-BTD-03-11-25-36952-CF

**Date de visite :** 03/11/2025

#### www.certigreen.be

## Infractions

- A.1. Absence de schéma unifilaire (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 2.13 3.1.2.1 et 2, parties a 9.1.2)
- **A.2.** Absence de plan de position (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 2.13 3.1.2.1 et 3, parties a 9.1.2)
- **A.8.** Tension de service à indiquer sur chaque tableau de répartition et/ou de manoeuvre (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 3.1.3.3 a)
- A.9. Tension de service erronée sur un tableau de répartition et/ou de manoeuvre (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 3.1.3.3 a)
- B.5. Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 4.2.2.3.a.1+2)
- B.6. Isolement général phase/terre sous 500 VDC inférieur à 0,5 MΩ (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 6.4.5.1)
- C.2. Absence de prise de terre (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 2.5 4.2.3.2 5.4.2.1)
- C.5. Sectionneur de terre placé dans un endroit difficilement ou non accessible (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 5.4.3.5)
- C.7. Résistance de dispersion de prise de terre non mesurable (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 6.4.5.2)
- **D.1.** Equipotentielle(s) principale(s) inexistante(s), incomplète(s), discontinue(s) ou réalisée(s) par conducteur sans isolant vert/jaune ou de section de cuivre inférieure à 6 mm² (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 -2.5 4.2.3.2 4.2.3.4.a5 5.4.4.1 5.1.6.2)
- **D.3.** Equipotentielle(s) supplémentaire(s) inexistante(s), incomplète(s) ou réalisée(s) par conducteur sans isolant vert/jaune ou de section de cuivre inférieure à 4 mm² ou 2,5 mm² sous tube (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 5.4.4.2 5.1.6.2)
- E.2. Différentiel général (DDRG) non plombable (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 4.2.4.3.b)
- E.8. Bouton de test de(s) différentiel(s) non actif (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 5.3.5.3.k)
- **F.6.** Socle de prise de courant non conforme à NBN C61-112-1:2017, à broche de terre et sécurité enfant (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 4.2.2.3.b 5.3.5.2)
- G.2. Raccords de lustre (sucres) à éliminer (A.R. du 8/09/2019 Livre 1 4.2.2.3.a2)

## **Dérogations**

Permission de conserver un circuit non exclusivement dédié pour une machine à laver, un sèche-linge, une cuisinière, une taque de cuisson et/ou un four électrique(s), un lave-vaisselle ou tout appareil fixe ou mobile de plus de 2600 W de puissance nominale.

Autorisation de laisser en service une installation sans protection différentielle de sensibilité maximale de 30 mA, placée directement à l'aval de la protection différentielle générale, pour un maximum de 8 circuits d'éclairage et/ou de socles de prises de courant, non destinés à l'alimentation d'appareils fixes (raccordements directs) ou à poste fixe (direct ou via prise de courant)

Permission de conserver des circuits de plus de 8 socles simples ou multiples de prises

## **Observations**

- **0.2.** La présentation ultérieure des schémas/plans, absents lors du contrôle, pourrait induire d'autres infractions au moment de la revisite.
- **0.3.** Valeur de résistance de dispersion de prise de terre non mesurable. Toute correction utile est à apporter pour en permettre la mesure à la revisite.
- **0.4.** Toute correction utile doit être apportée pour permettre la mesure de l'isolement général entre phases et terre lors de la revisite

#### NON CONFORME

Installation non-conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

1 an à dater de ce PV, par CERTIGREEN (passé cette date, le ministère fédéral en charge de l'Énergie est averti de la persistance éventuelle d'infractions.

Renforcement de puissance du raccordement au réseau public non permis

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?

Non





Adresse Tél E-mail TVA Rue Reine Astrid 49/10 B-4100 Boncelles +32 471 58 07 08 info@certigreen.be BE 0650 647 987



P.V. N° RCE-BTD-03-11-25-36952-CP

Date de visite: 03/11/2025

www.certigreen.be

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Économie Direction générale de l'Energie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie de tout accident survenu aux personnes et dû, directement oi indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.



Adresse Tél E-mail TVA

www.certigreen.be

Rue Reine Astrid 49/10 B-4100 Boncelles +32 471 58 07 08 info@certigreen.be BE 0650 647 987



P.V. N° RCE-BTD-03-11-25-36952-CP

**Date de visite :** 03/11/2025

1<sup>re</sup> visite

## **Photos annexes**



